

Cette année de nouvelles options de paiement de vos factures vous sont offertes, sans frais supplémentaires:



- **L'adhésion au prélèvement** vous offre une tranquillité d'esprit et l'assurance de payer dans les délais.

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

Pour adhérer au prélèvement **dés votre prochaine facture**, il suffit de compléter le formulaire de mandat de prélèvement **au dos**, le dater et signer et le retourner à la Mairie de Seytroux accompagné d'un relevé d'identité bancaire (zone SEPA).

Si vous changez de compte ou d'agence bancaire, vous nous transmettez simplement un nouveau relevé d'identité bancaire.



- 24h/24 7j/7, le **paiement par internet** avec ou sans carte bancaire, sur le site sécurisé Payfip : <https://www.payfip.gouv.fr>

- Chez tous les **buralistes agréés**. Muni de votre facture vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros et par carte bancaire sans limite de plafond. Toutes les infos sur <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>

Le buraliste agréé le plus proche est situé à St Jean-D'Aulps :

BAR DU ROC

1728 ROUTE DES GRANDES ALPES



Partenaire agréé
de la direction générale
des Finances publiques

Sécurité

- Votre paiement est sécurisé grâce au QR code
- Vous pouvez consulter votre historique de paiements
- Le buraliste peut vous imprimer un reçu nominatif, si vous le demandez

Confidentialité

- Vous ne confiez pas votre facture au buraliste, vous la scannez et vous payez
- Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle

